

## ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payées d'avance.

SAUMUR, 5 MAI

## La Pieuvre à deux pattes (CORNELIUS HERZ)

Les dernières nouvelles de Bournemouth sont excellentes. Cornélius Herz est guéri, tout à fait guéri : les forces lui sont revenues subitement l'autre soir, en apprenant par un télégramme de son avocat que le tribunal de la Seine venait d'homologuer certain arrangement avec ses créanciers. La villégiature de Tankerville-Hôtel touché donc à son terme, et le concierge a dû ce matin ouvrir les fenêtres et épousseter les meubles à l'hôtel de l'avenue Henri-Martin.

Cornélius Herz ne va pas tarder à rentrer à Paris ; nous le reverrons sans doute la semaine prochaine, gros et gras, la mine fleurie par le grand air des sapinières, et je crois savoir qu'il a déjà retenu par câble un fauteuil d'orchestre à la première du Pardon à la Comédie-Française, pour le 14 mai prochain.

Voilà comment l'aventure panamiste, commencée dans un drame, finit, comme une farce, en un éclat de rire.

Il y a des gens qui, devant ce dénouement bouffon, s'indignent et protestent ; un député, dit-on, se propose même d'interpeller et de faire appel à la justice vengeresse.

Et je trouve qu'il vaut encore mieux accepter de bonne humeur la fin de cette longue histoire et se consoler des tristesses de ce bas monde en admirant les hommes vraiment forts.

Car, il n'y a pas à dire, Cornélius Herz est un homme fort, extraordinairement fort. Comme aurait dit Renan, ce gaillard a dû être créé et mis au monde par un décret spécial de la Providence. Dans notre siècle où les grands caractères sont rares, où les vrais mâles se comptent, où les viriles énergies, les vastes intelligences s'émasculent et diminuent, le client du docteur Frazer est un héros. Cette fin de siècle lui appartient, et sa puissante physionomie d'aventurier l'illumine d'un incomparable éclat.

D'abord, et c'est là évidemment la moindre des choses, Cornélius Herz, tempérament robuste, a envoyé promener au diable son diabète, ses catarrhes et ses fièvres ; on l'a dit agonisant pendant dix-huit mois ; bien plus, on l'a dit mort. Pure plaisanterie ! Vous verrez le convalescent dans quelques jours, l'œil vif, la moustache cirée et la boutonnière garnie d'une rosette grosse comme un macaron. Gare à l'impertinent qui le regardera de travers ! Dans ses longues journées à Tankerville, Cornélius n'a négligé ni la boxe, ni le chausson.

Puis, et c'est là l'indice le plus éloquent de sa force, voyez un peu ce qu'il a fait des gens qui menaçaient sa fortune, ses intérêts, sa liberté. A lui tout seul, ou plutôt avec un simple médecin de village pour compère, cet homme de génie a tenu tête aux diplomates, aux politiques, aux magistrats, aux hommes d'affaires, aux huissiers, aux argousins. Un Parlement tout entier l'avait voué aux gémonies ; en pleine tribune, des ministres, des députés, l'avaient exécuté en effigie ; au Palais, des procureurs habillés de rouge avaient, dans de solennelles apostrophes, flétri le flibustier international, l'espion de la triple alliance,

l'acheteur de consciences au rabais, le soudoyeur interlope d'âmes vénales, le grand, le redoutable tripoteur de Panama. Cet homme-là semblait à tout jamais fini, noyé dans de la honte et du mépris ; son nom était synonyme de trahison, de vol, de lâcheté, et sa place était retenue d'avance dans le Panthéon des grands scélérats.

Et voilà à quoi ont servi tant d'imprécations, de discours, de procès et de menaces. Un arrangement combiné avec astuce et calcul, — une transaction d'un prix raisonnable, recommandée par trois juristes de poids, — et cela a suffi pour bousculer toutes les procédures, et mettre à néant tous les dossiers. Désormais, en vertu d'une homologation donnée à huis-clos, il n'y a plus de procès de Panama ; il n'y a plus d'extradition possible, il n'y a plus de plainte légitime, il n'y a plus de liquidation gênante ; il n'y a plus rien qu'un homme tranquille qui s'appelle Cornélius Herz et qui s'est moqué de nous.

Dans le naufrage panamiste, il y a eu des noyés et de lamentables épaves ; bien des réputations ont été perdues que l'on croyait à l'abri du soupçon ; de grands noms ont été salis qui semblaient sacrés. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps ont vu leur honneur traîné dans la boue ; Baihaut expie dans la prison d'Etampes les pots-de-vin touchés et les trafics essayés. D'autres se taisent et se font oublier qui vinrent un jour s'expliquer devant le juge d'instruction.

Un homme seul maintenant a le droit de lever la tête et de braver la justice : Cornélius Herz.

N'est-ce pas que c'est là un homme fort ?

F.

Et on peut ajouter ceci :

N'est-ce pas que la justice humaine est décidément une bien belle chose ?

## L'impôt sur les revenus

La sous-commission du budget chargée d'examiner l'établissement d'un impôt sur les revenus a continué l'étude des catégories de revenus sous la rubrique : profits commerciaux, industriels, agricoles, littéraires, artistiques, produits des offices ministériels.

Elle a recherché les revenus actuellement frappés et ceux qui pourraient l'être ; elle a incorporé dans cette cédule la contribution des patentes qu'elle ne croit pas en mesure de modifier dès cette année, mais elle a recherché s'il ne serait pas possible d'étendre l'application de la patente aux professions qu'elle n'atteint pas actuellement et de taxer les revenus littéraires et artistiques, par exemple étant entendu que s'ils étaient frappés directement, la contribution mobilière devrait être supprimée.

Elle a fait une étude analogue au sujet des traitements, salaires, pensions et décidé qu'en principe ces revenus pourraient être frappés d'une taxe de 2 0/0 dans le cas où il serait possible de supprimer la mobilière.

Revenue ensuite à l'examen de la cédule relative à l'impôt foncier qu'elle avait réservée, elle a admis le principe de la transformation de l'impôt foncier sur les terres en un impôt de quotité sur le revenu foncier ; mais, de même qu'elle avait maintenu pour les revenus industriels et commerciaux le système de la pré-somption légale telle qu'elle résulte de la pa-

tente, elle a repoussé pour les revenus fonciers le système de la déclaration.

Elle a pensé qu'il conviendrait d'étudier l'évaluation du revenu foncier de même qu'on l'a fait pour la propriété bâtie à l'aide des actes de vente, des baux, etc.

Les administrations des contributions directes et de l'enregistrement seraient chargées de ce travail.

En un mot, la sous-commission, dans l'examen successif des revenus, admet sans parti pris les trois modes d'assiette : présomption, taxation et déclaration, suivant qu'elle croit que tel ou tel de ces modes est le mieux approprié aux revenus à atteindre.

## INFORMATIONS

### La suppression des octrois

La commission chargée de l'examen de la proposition sur la suppression des octrois a commencé à prendre ses résolutions.

Elle a décidé qu'il y avait lieu d'accorder aux municipalités la faculté de supprimer leurs taxes d'octroi.

En ce qui concerne les taxes de remplacements, elle a désigné comme pouvant être acceptées : 1° une augmentation des licences ; 2° une augmentation de droits sur l'alcool.

### Le conflit franco-portugais

Toutes les difficultés pendantes entre la France et le Portugal viennent d'être réglées.

Le capital-obligations des chemins de fer portugais sera intégralement maintenu et les titres actuels seront estampillés. Le tiers de ces titres recevra l'intérêt auquel ils ont droit, avec privilège sur les recettes de la Compagnie ; les deux autres tiers recevront un intérêt variable.

La Dette flottante tout entière, aussi bien envers le gouvernement qu'envers les banquiers portugais, sera réglée par la remise d'obligations nouvelles au prix de 315 fr.

L'économie réalisée par ce mode de règlement permettra de payer immédiatement, aux obligataires, le coupon de 1893, qui, d'après le projet de *convenio*, ne l'aurait été qu'en cinq ans.

Les obligataires obtiendront, dans l'administration de la Compagnie, une part prépondérante, tout en respectant la loi qui exige que la majorité du conseil soit de nationalité portugaise.

### Le conflit de Constantinople

L'ambassade de France a reçu pleine et entière satisfaction en ce qui concerne le commandant et les officiers du *Pétrel* arbitrairement arrêtés et détenus dans un poste de police.

Vendredi soir, le sultan a envoyé à l'ambassade de France un personnage chargé d'exprimer les regrets de Sa Majesté.

Le même jour, Saïd-Pacha a informé notre ambassade que la Porte avait ordonné la destitution de Tefyk bey, l'officier supérieur de la police civile qui avait maintenu et prolongé la détention de nos compatriotes.

### L'accident de M<sup>me</sup> Charles Simon

M<sup>me</sup> Charles Simon, belle-fille de M. Jules Simon, et sa fille, mariée depuis peu de temps à M. Delorme, secrétaire-rédacteur au Sénat, ont été victimes, il y a quelques jours, d'un

grave accident arrivé dans les circonstances suivantes :

Ces deux dames descendaient l'avenue des Champs-Élysées en voiture découverte, quand elles furent heurtées violemment par un tilbury dont le cheval était emporté et projetées sur le sol.

M<sup>me</sup> Charles Simon fut relevée couverte de sang, ressentant de vives douleurs. Sa fille, beaucoup moins atteinte, avait été néanmoins très fortement ébranlée par le choc. Toutes les deux sont maintenant alitées.

L'état de M<sup>me</sup> Ch. Simon et Delorme n'inspire pas d'inquiétude.

### Collision dans la mer du Nord

Une collision s'est produite avant-hier, dans la mer du Nord, entre un trois-mâts britannique et un vapeur français, dont les noms ne nous ont pas encore été transmis par le télégraphe. Le vapeur a coulé, mais les quinze hommes composant son équipage ont été recueillis à bord d'une barque norvégienne qui les a remis sains et saufs dans un bateau-pilote de Dunkerque, lequel se trouvait au large de Dungeness.

### Accident aux courses de Nantes

Les courses de Nantes ont été marquées jeudi par un triste accident.

Un jockey, qui montait un cheval appartenant à l'écurie du comte de Juigné a été renversé au moment où il sautait une haie. Piétiné par les chevaux suivants, il a été relevé dans un état pitoyable.

Le malheureux jockey est mort hier matin, vers huit heures, sans avoir repris connaissance.

### Une jeune fille brûlée

Judi matin, à l'église paroissiale des Carmes d'Avignon, avait lieu la cérémonie de la première communion.

Tout à coup, le cierge qu'une jeune communicante tenait à la main communiqua le feu à ses vêtements. Son voile, une partie de sa robe furent brûlés ; la jeune fille elle-même, malgré les secours qui lui furent rapidement portés, fut légèrement atteinte par le feu.

Cet événement causa une telle panique que toute l'assistance, croyant à un attentat anarchiste, se précipita vers les portes. Quelques personnes ont été contusionnées assez sérieusement.

### Explosion à Liège

Une nouvelle explosion de dynamite s'est produite avant-hier à Liège, devant la maison du docteur Renson, attaché à l'hôpital de Bavrière, à onze heures un quart.

L'explosion a été très forte et ses effets ont été considérables.

Le docteur Renson et sa femme ont été blessés. La servante s'est évanouie, mais elle n'a reçu aucune blessure.

Le bas de la maison est complètement bouleversé. Le revêtement de marbre du vestibule est tout à fait détruit. Les vitres de nombreuses maisons voisines ont été brisées.

L'émotion en ville est grande à la suite de la fréquence de ces attentats.

On se perd en conjectures sur les raisons qui ont motivé cet acte criminel, le docteur Renson ne s'étant jamais occupé de polémique, tout entier à ses travaux scientifiques.

**L'empereur d'Allemagne musicien**  
L'empereur Guillaume fait concurrence à Pic de la Mirandole, qui pouvait discuter de *omni re scibili et quibusdam aliis*.

Voici qu'il devient compositeur et qu'il pépète de prétendues mélodies.

A Schlitz, il a fait exécuter à table une de ces compositions, que le directeur de la chapelle de musique royale avait orchestrée.

Musicien ! il ne lui manquait plus que ça !

**Le socialisme dans l'armée italienne**  
Un lieutenant de réserve, habitant Gênes, a été révoqué la semaine dernière, pour cause de socialisme. Dans une lettre adressée à l'*Era Nuova*, il offre, pour la propagande, ses épaulettes. Ces insignes du grade seront vendus publiquement sur la mise à prix de trente-cinq francs, offre d'un orfèvre.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 5 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 11°
Midi,	762 m/m	au-dessus 18°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 6°

### Une mission japonaise à Saumur

Une mission japonaise, composée d'un général, de deux colonels et d'un attaché de l'ambassade du Japon, a visité hier l'École de cavalerie. Ces officiers sont repartis dans la soirée, après avoir témoigné toute leur gratitude pour la réception cordiale qui leur a été faite et leur vive admiration pour l'aménagement de notre École.

### Libération des classes

Voici les dates auxquelles seront libérées de toute obligation militaire les classes de 1868, 1869, 1870 et 1871.

Comme celle de 1867, les classes 1868 et 1869 seront définitivement libérées : la première, le 30 juin 1894, et la seconde, le 30 juin 1895. Quant à la classe 1870, elle sera libérée le 9 août 1895. Pour la classe 1871, voici comment s'exprime l'instruction du 31 décembre 1889 :

L'article 40 de la loi du 15 juillet 1889 fixe le point de départ du service militaire de chaque classe de recrutement au 1<sup>er</sup> novembre de l'année de l'inscription des hommes sur les tableaux de recensement.

Cette date s'applique non seulement aux classes qui sont ultérieurement appelées (1889 et suivantes), mais aussi à celles qui ont été for-

mées sous l'empire de la loi du 27 juillet 1872 (classes 1871 et 1888).

Il résulte de cette disposition que la classe 1871 sera définitivement libérée, non pas le 30 juin 1897, mais le 31 octobre 1897, et ainsi de suite pour toutes les autres.

### Théâtre de Saumur

Lundi prochain, nous aurons une représentation du grand drame d'Alexandre Dumas père, *Monte-Cristo*, par la tournée Rivey.

Pour le mardi 15 mai, M. de Langlay nous annonce une représentation de *Madame Sans-Gêne*, par la troupe du théâtre du Vaudeville.

### SAUMUR

#### Trop peu parler nuit, trop courir nuit

Jeudi dernier, par une inspiration fâcheuse pour le pauvre pêcheur dont nous racontons la mésaventure, deux gendarmes saumurois parcouraient, dans la matinée, la route conduisant à Saint-Hilaire-Saint-Florent. Arrivés près de l'usine d'électricité, ils aperçurent un inconnu surveillant attentivement une ligne jetée dans le fameux trou qui, au dire de nos plus experts professeurs d'halieutique, contient des carpes comme on n'en a jamais vues et des brochets comme on n'en verra jamais.

A leur aspect, l'inconnu cacha sa ligne et prit le pas gymnastique. Mais l'un des gendarmes, doué d'un remarquable compas naturel, se mit à la poursuite du fuyard qu'il rattrapa au bout d'un parcours de 200 mètres. On s'enquit, auprès du bonhomme, des causes de son soudain « descampatis » et on lui demanda courtoisement son nom. Il répondit qu'il courait parce que cela lui plaisait, et qu'il jugeait inutile de découvrir son anonymat.

Pendant ce dialogue, le second gendarme relevait la ligne aux trois quarts dissimulée sous l'eau. On insista, derechef, pour obtenir du délinquant son appellation. Sur un second refus, on le menaça de le conduire au cabinet de M. le Procureur de la République; et, comme des promeneurs approchaient qui pouvaient justifier de son identité, il livra ses nom, profession et domicile : C..., plâtrier, rue B..., à Saumur, et présenta finalement de très humbles excuses qu'on voulut bien accepter, mais qui n'empêchèrent point le procès-verbal de rigueur et n'empêcheront point les suites de ce procès-verbal.

#### Succès d'un compatriote

Nous apprenons avec plaisir que M. Albert Barrault, propriétaire de la Laiterie Angevine à Saint-Clément-des-Levées, vient de remporter un nouveau succès. Déjà titulaire d'une médaille d'argent au dernier Concours de Paris, M. Barrault se voit aujourd'hui décerner un 1<sup>er</sup> prix, médaille d'or, au Concours d'alimentation de Bordeaux, pour son beurre véritablement exquis.

### CHOLET

#### Grave incendie

Un terrible incendie a éclaté avant-hier dans le faubourg de Bourgneuf, à peu de distance de la caserne du 77<sup>e</sup> de ligne, à Cholet, dans un corps de bâtiments comprenant six maisons se joignant et habitées par six ménages. Ce corps de bâtiments mesurait plus de 40 mètres de long.

Activé par un vent assez vif, l'incendie a fait son œuvre avec une extrême rapidité; l'alarme donnée, les soldats et les pompiers ainsi que toutes les autorités et une foule de personnes sont accourues sur le lieu du sinistre, mais tous les efforts des travailleurs n'ont réussi qu'à protéger une maison voisine et à empêcher les caves des bâtiments incendiés de prendre feu.

Vers neuf heures du soir, il ne restait plus que des décombres fumants. Des bâtiments, il ne restait plus que les murs des caves. La cause de cet incendie n'a pas été nettement déterminée.

Les locataires du logement où le feu semble avoir pris naissance étaient absents. En ce moment, les locataires se trouvent dans le dénuement le plus complet. Les dégâts dépassent 15.000 francs.

### État-civil de la ville de Saumur

#### NAISSANCES

Le 3 mai. — Marguerite-Eugénie-Louise Pilet, rue Saint-Nicolas, 40.

Le 4. — Georges Blin, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 38.

#### DÉCÈS

Le 3 mai. — Lucienne-Félicité Laballe, 2 ans, rue de la Visitation, 92.

### Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/4  
Tournée Jules RIVEY

LUNDI 7 Mai 1894

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE :

## MONTE-CRISTO

Drame en 2 parties, 5 actes et 9 tableaux, de MM. A. DUMAS et A. MAQUET.

### Police correctionnelle

DE SAUMUR

#### Par suggestion

Le 8 avril dernier, arrivait chez David, meunier au moulin de Bron, sur le Thouet, l'ami Toreau, de Cizay-la-Madeleine, qui, paraît-il, mourait d'envie de se procurer une « cuisine » de friture. Peu à peu, à force d'insinuation, il parvint à émouvoir David qui consentit à satisfaire son caprice et qui chargea son garçon de la besogne. On monte en bateau; Toreau aide David fils à charger l'épervier et « en pêche

et pêche heureuse », comme on chante dans les Barcaroles écloses sous le lustre des Beuglants.

Le garçon David lance son filet... Malheur! Sur la rive apparaît le garde-rivière Reau, qui somme les navigateurs d'aborder et d'exhiber leur permis.

Voilà le diable. David père possède une licence; mais cette licence s'applique à un autre bras du Thouet. En outre, le garde constata que les mailles de l'engin n'ont pas la dimension voulue et dressa un procès-verbal. Contre qui? contre le contrevenant qui jetait l'épervier? Pas du tout, contre Toreau simple assistant.

Pourquoi? j'avoue n'avoir compris goutte aux explications, aux motifs allégués par M. Reau. La pêche par suggestion n'est pas plus, jusqu'à présent, poursuivie dans nos codes que l'assassinat insufflé par le même système. Il est vrai que, suivant le garde, Toreau a franchement avoué que le fils David pêchait au profit dudit Toreau et sur les pressantes instances de ce dernier.

La doctrine inaugurée par M. Reau a prévalu devant le Tribunal, malgré la plaidoirie très logique et très serrée de M<sup>e</sup> Chevrier. L'ichtyophage de Cizay-la-Madeleine est condamné à une amende de 20 fr.

J'ignore si Toreau se propose d'appeler de ce jugement et même si ses moyens pécuniaires lui permettent cet appel. Mais, dès à présent, je puis hasarder qu'il ne serait pas impossible que, en la matière, la Cour d'appel d'Angers pensât d'autre façon que le Tribunal de Saumur.

#### Sans frein ni loi

Dans la matinée du 11 avril, Masson, gardien du pont suspendu des Rosiers, voyait arriver sur ce pont, au grand trot malgré la défense, un voyageur inconnu conduisant une voiture à deux roues. Le gardien invita poliment le conducteur à modérer l'allure de son cheval, invite à laquelle l'apostrophé répliqua par deux coups de fouet, l'un sur les épaules de Masson et le second sous le ventre du cheval qui partit au galop dans la direction de Gennes.

Masson ne pensait plus à sa mésaventure quand, l'après-midi, le contrevenant reparut, poussant, comme dans la matinée, sa bête à fond de train. Le gardien somma l'individu de s'arrêter. Refus absolu. Alors, Masson barre le chemin avec une brouette et saisit l'animal par la bride. Second coup de fouet. Mais le fonctionnaire rural ne lâche point et conduit l'équipage à la gendarmerie de Gennes, suivi par le délinquant qui commence à se repentir de ses hauts faits.

À la caserne, on s'explique. Le prévenu donne son nom : Geoffroy, viticulteur à Vivy, et, comme de juste, on dressa un procès-verbal circonstancié.

17 Feuilleton de « l'Echo Saumurois »

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

V

DONA CARMEN

Dans le boudoir de madame la marquise, il n'y eut peut-être que le vicomte Henri de Villiers qui n'éprouva point une sensation pénible aux dernières paroles prononcées par Georges Leslie. On s'intéressait à cet Albert de Rosen. C'était bien là un de ces fous héroïques dont le monde raffole.

Nous sommes obligés d'avouer que M. le vicomte de Villiers était relégué désormais au second plan.

Qu'étaient ses petites aventures de touriste sceptique et curieux auprès de ce récit nouveau où il y avait des combats de Titans?

Toutes les femmes aimaient ce chevalier errant parti des plaines de la Hongrie pour frapper d'estoc et de taille les sauvages bandits de l'Amérique. Toutes ressentait la blessure profonde qu'il venait de recevoir.

Aveugle! Albert de Rosen, l'intrépide et le victorieux, était aveugle!

Mais n'était-ce pas une chose bien bizarre que la façon dont les deux histoires successivement racontées s'engrenaient l'une dans l'autre? Le vicomte gravissant le Golden-dagger juste au moment où Albert de Rosen était enlevé par les Vecinos.

— Il y a loin, reprit Georges Leslie, des Montagnes-Neigeuses jusqu'à San-Felipe de Sonora, le comte Albert lui-même avait rejeté à une grande distance le campement des Mexicains par ses précédents succès.

La route fut longue comme un martyre.

Le prisonnier pensa plus d'une fois succomber en chemin.

Les Vecinos avaient en la pitié de lui voiler le visage. Jusqu'au terme de la route, et cela contribua sans doute à soutenir son courage, il conserva quelque espoir, il se disait : « C'est sans doute ce bandeau qui m'empêche de voir. »

En arrivant à San-Felipe, on lui ôta son voile. La conscience subite de son malheur faillit lui faire perdre la raison.

San-Felipe est une bourgade située à une cinquantaine de milles d'Arispe, au sud du Rio-Gila, dans une plaine fertile mais à peu près inculte, dont la majeure partie est occu-

pée par des marais riziers que le vent d'ouest prend la peine d'ensemencer lui-même à l'automne.

Les prodigieux gisements d'or que renferme la Sonora sont plus au sud. A San-Felipe, il y a deux ou trois douzaines de cabanes groupées autour d'un fort en bois, qui est dominé lui-même par une tour assez haute.

Cette tour, dépourvue d'architecture, a la forme d'un gigantesque bidon, sans lèvres ni rebords.

Ce fut le lieu choisi pour servir de prison au comte Albert.

Dans la bourgade, il y avait un parti qui voulait le mettre à mort; mais le seigneur alcade et son ayuntamiento prétendaient tirer rançon de lui. La haine et l'avarice sont deux passions espagnoles. Entre elles deux, le cœur du Mexicain balance. Les Vecinos qui se prononçaient pour la mort restèrent en minorité.

C'étaient des cerveaux brûlés. Le plaisir qu'on se donne à tuer l'ennemi qui peut fournir rançon est manifestement une prodigalité condamnable. Avec ses goûts, Shylock eût fini par mourir sur la paille.

L'alcade se nommait el señor Joan-Maria Tristany. C'était un homme grave, taciturne,

maigre comme don Quichotte, vivant de tabac, de chocolat et de eau chaude : bon chrétien, car il jeûnait trois jours par semaine, mais voleur jusqu'au bout des ongles.

Il avait une fille de vingt ans qui s'appelait dona Carmencita.

Le pauvre Albert de Rosen ne put jamais la voir; mais elle avait une voix qui descendait au fond du cœur, et le comte Albert savait qu'elle était belle comme un ange.

Ses cheveux surtout, on parlait de ses cheveux, noirs comme du jais, plus doux que la soie, et qui tombaient, quand elle les dénouait, jusqu'à ses pieds « comme un manteau de roi », selon la belle image du poète.

Hélène, qui regardait en ce moment Georges Leslie, baissa les yeux, comme si un éclat de lumière trop vive l'eût frappée.

Georges continuait :

— Dona Carmen, bonne et secourable, ayant appris que le prisonnier était aveugle, voulut lui porter quelque consolation. Elle demanda à son père la permission de monter à la tour.

Le seigneur alcade y consentit, à condition que Carmen se chargerait de dire au mayor que les Vecinos se contenteraient de mille onces d'or pour sa rançon.

Cité par le ministère public en police correctionnelle, Geoffroy donne pour excuse qu'il était un peu allumé et que, Masson ne portant pas sa casquette officielle, il croyait avoir affaire à un farceur.

Dénoûment de la farce : huit jours de prison au viticulteur, sous bénéfice de la loi Béranger.

**Compagnie du chemin de fer d'Orléans**  
**Fêtes de Jeanne d'Arc et Concours régional agricole à Orléans**

A l'occasion du Concours régional agricole et des Fêtes devant avoir lieu à Orléans, du 5 au 14 mai prochain, la Compagnie fera délivrer, du 4 au 14 du même mois inclus, des billets d'aller et retour à prix réduits de toutes classes pour Orléans aux gares et stations des sections ci-après :

Brétigny à Tours (inclus); Tours à Angers (inclus); Tours à Mans (exclu); Angers à La Flèche et à Château-du-Loir (exclu); Sablé et La Suze et à La Flèche; La Flèche à Saumur; Tours à Châteauroux; Tours à Vierzon; Villefranche-sur-Cher à Blois.

Les prix de ces billets, au départ des gares et stations situées à 75 kil. au moins d'Orléans, seront ceux du tarif général réduits de 30 0/0. Pour les parcours inférieurs à 75 kil., ces prix seront ceux du tarif spécial G. V. n° 2, avec maximum de perception des prix du tarif général pour 75 kil. réduits de 30 0/0.

Les billets dont il s'agit pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour les parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré; ils seront valables, pour le retour au départ d'Orléans, jusqu'au 15 mai inclus.

D'après les dispositions concertées entre la Compagnie d'Orléans, celle de Lyon, la Société générale des Chemins de fer Economiques et l'Administration des chemins de fer de l'Etat, il sera délivré aux dates et pour la durée ci-dessus indiquées des *billets d'aller et retour directs de toutes classes pour Orléans*, par les gares des chemins de fer de l'Etat, situées sur la section de Vendôme (inclus) à Blois (exclu).

Tous ces billets seront soumis, en ce qui concerne le trajet sur notre réseau, aux autres conditions du tarif spécial G. V. n° 2 précité.

**BULLETIN FINANCIER**

4 mai 1894.

Nous sommes au lendemain de la liquidation et il se produit un peu de tassement, ce qui est bien naturel après la poussée de hausse à laquelle nous venons d'assister.

Il est à remarquer que chaque fois qu'on atteint le cours de 100 fr. on réalise au comptant et que le terme est obligé d'absorber le flottant.

Le 3 0/0 finit à 100.17 1/2, le 3 0/0 à 106.90.

Le Crédit Foncier est à 947.50. La Banque de Paris cote 677.50. On sait que la Banque de Paris et la Banque Internationale ouvrent le 10 mai leurs guichets à l'émission de 80.000 obligations 4 0/0 du gouvernement impérial ottoman au prix de 425. Soit en réalité 425 fr. si l'on tient compte du coupon de juillet de 10 francs. Ces obligations font déjà une prime de 12 à 15 fr.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 506. Le Crédit Lyonnais ne s'écarte guère du cours de 745.

La Banque des Pays autrichiens est ferme à 512.50.

Très bonne tenue de l'Italien à 78.50. L'Extérieure est plus ferme. Les fonds ottomans sont calmes.

C'est du 4 au 8 mai qu'a lieu l'emprunt Norvégien 3 1/2 0/0, au cours de 99. On s'attend à un grand succès. Le crédit de la Norvège est en effet de ceux qu'on ne discute pas. L'emprunt Norvégien 3 1/2 0/0, introduit à Paris depuis quelque temps, est coté 102 fr. Avec un coupon en perspective, le public s'est porté sur cette excellente valeur.

Nous ne doutons pas que le nouvel emprunt rencontre le même accueil auprès des capitalistes.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

**VARIÉTÉS**

**Fleurs — Parfums — Odeurs**

Il est généralement admis que le parfum des fleurs peut jouer de mauvais tours aux personnes nerveuses et il est permis de recommander de ne pas laisser dans une chambre à coucher des bouquets ou des pots contenant des plantes coupées ou vivantes. Mais, d'autre part, il y aurait exagération à trop généraliser et à prétendre que nous devons vivre loin des

fleurs; elles ont été faites pour charmer le regard et nous avons bien le droit de les regarder et de les sentir.

Ce que nous allons dire s'applique donc uniquement à des exceptions et concerne les névropathes dont le système nerveux est accessible aux influences les plus infimes. Les nerveux sont des êtres à part, qu'il faut considérer à part; malheureusement, la vie qu'on mène est bien faite pour augmenter sans cesse le nombre de ces sensitifs qui sont sans cesse à la limite du bon équilibre fonctionnel. Pour ceux-là, oui, il y a lieu de se défier de toute action extérieure, même des parfums des fleurs les plus suaves.

De tout temps, au surplus, le phénomène a été bien connu. On a toujours dit : les fleurs « entêtent », il faut les enlever de la chambre à coucher.

Les exemples d'accidents abondent, sans remonter aux histoires d'empoisonnement plus ou moins authentiques, signalées par divers auteurs. Ici, c'est une jeune fille qui meurt dans sa chambre où l'on avait laissé des bouquets de lys; là, c'est un officier qui, à Milianah, s'enlort dans une alcôve décorée de branches de laurier cerise, et ne se réveille plus. Ailleurs, c'est une fiancée empoisonnée par son bouquet de roses et de fleurs d'orange. La légende s'en mêle, comme dans l'*Africaine*, où l'atmosphère du mancenillier fait passer de vie à trépas ceux qui reposent sous son ombrage. Le mancenillier n'a jamais tué personne. De même Bayle raconte que, lorsqu'on se couche à l'ombre d'un noyer ou d'un sureau, on est saisi d'engourdissement et d'une céphalalgie intense. Tout le monde a pu se convaincre que c'est faux. Même exagération de la part de Valmont de Bomare qui prétend que les parties subtiles et odorantes de la bêtoune fleurie sont si vives que les jardiniers, en arrachant cette plante, deviennent ivres et chancelent comme s'ils avaient bu du vin. Lesser soutient que l'odeur des cantharides donne des vertiges, etc. Quelle imagination!

D'autre part, il est bien vrai que les odeurs déterminent souvent des malaises, des syncopes et différents troubles nerveux. Le peintre Vincent ne pouvait, sans se trouver mal, respirer l'odeur d'une rose; selon Orfila, une dame de sa connaissance tombait évanouie quand on préparait, en sa présence, une décoction de graine de lin. M<sup>lle</sup> Contat, d'après Debay, s'évanouissait aussi à l'odeur du musc; le duc d'Epéron, à l'odeur du lièvre; le célèbre Haller, à l'odeur du fromage, etc.

Sans remonter si loin, nous avons tous vu un certain nombre de personnes éprouver de véritables malaises en omnibus ou dans un salon quand il leur fallait subir l'odeur du musc, du mimosa, du lys et même du lilas. Tous les sujets anémiques et nerveux sont très accessibles à l'influence des parfums. Et cette action est facile à comprendre. Les huiles essentielles des parfums, les éthers, etc., agissent énergiquement sur le système vasculaire et nerveux par l'entremise du tissu érectile du nez; des effets réflexes surviennent et le sujet est profondément « influencé ».

Sous les tropiques, où les fleurs possèdent des émanations intenses et d'une extrême finesse, ces phénomènes d'intoxication sont encore plus énergiques; on a fait à cet égard jadis des expériences très concluantes : des Européens même en plein air ne pouvaient rester sans malaise près des jolies et immenses fleurs si répandues dans la forêt vierge et en France ils n'avaient jamais éprouvé aucun accident.

L'idiosyncrasie de chaque sujet joue son rôle et telle personne qui supportera bien un parfum un peu fort comme celui du musc, de la peau d'Espagne, de la lavande se trouvera mal devant un bouquet de violette ou de lilas. On connaît l'histoire de ce militaire, fumeur endurci, qui tombait en syncope quand on lui mettait sous le nez une pivoine. Les parfums du reste et les particules odorantes exercent leur action caractéristique en déterminant des actions réflexes quelquefois énergiques dont les manifestations sont très variables.

Le malaise peut se réduire à un accès de coryza aigu, à une ophtalmie passagère, à des accès d'asthme, à des démangeaisons gênantes, etc. L'asthme des foins, appelé plus joliment « la fièvre des roses » en Amérique, n'a pas souvent d'autres causes qu'une action des odeurs des foins, des herbes et des fleurs de juin. Une dame respire le parfum d'une rose, et la voilà prise des symptômes de l'*hay fever*: larmolement, inflammation de la muqueuse pituitaire, coryza, etc. Mackenzie dit parfaitement que cette maladie est fréquemment provoquée par l'odeur des fleurs. Il est vrai qu'une vive lumière, une promenade en plein soleil causent de même par actions réflexes la fièvre des foins. Et le meilleur remède en pareille circonstance est de courir s'enfermer dans une chambre obscure. Tous ces phénomènes sont d'ordre nerveux. (A suivre.)

**FAITS DIVERS**

**LA BICYCLETTE**

La bicyclette règne presque partout, cependant il lui reste encore quelques territoires à conquérir. En voici la preuve :

Un riche Budapestois, M. Jordan, avait entrepris de visiter en bicyclette la péninsule des Balkans et même l'Asie mineure. Son voyage a été brusquement interrompu dans un village près de Philippopoli. Le bruit s'était répandu qu'un magicien, monté sur une machine bizarre, avait fait son apparition. L'auberge fut envahie par les paysans, la bicyclette exorcisée par le pope et finalement mise en pièces. Le pauvre M. Jordan a dû gagner en toute hâte, à pied, la gare la plus rapprochée. Il est rentré dans sa patrie par voie de Constantinople-Bucharest, se proposant toutefois, en homme de cœur, de recommencer.

Le docteur X... interroge son confrère, le docteur Vivozzor.

— Qu'avez-vous donc, vous semblez tout préoccupé ?

— Ne m'en parlez pas, mon cher, j'ai un tas de calculs dans la tête...

— Cela vaut mieux, répond X... avec philosophie, cela vaut mieux que de les avoir dans la vessie.

Une maladie qui n'est pas moins fréquente que l'anémie, du moins à un certain âge, est la *pléthore sanguine*, qui se manifeste par les *lourdeurs de tête*, et amène à la *congestion*, puis aux hémorragies et à l'apoplexie. Contre ces maladies, le moyen le plus efficace est de faire usage de la *Tisane Dussolin*, qui jouit en même temps de propriétés toniques, diurétiques et laxatives. C'est en même temps le meilleur remède contre les vices du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, Paris.

**Dernières Nouvelles**

Mercredi, 2 h. du soir.

On croit que M. Carnot visitera Châteaudun à l'occasion de la revue finale des grandes manœuvres.

Une dépêche de Rome, reçue ce matin, annonce que M<sup>gr</sup> le cardinal Rampolla déclare hautement que la note publiée par le journal *Le Monde* sur l'attitude du Pape dans la question des fabriques est une abominable mystification.

A Lyon, en terminant la revue, M. le général Ferron est tombé de cheval. Sa tête est fortement contusionnée et il ressent des douleurs internes. Les médecins lui ont prescrit, au moins pendant quelques jours, un repos absolu.

HAVAS.

**Gouvernement Impérial Ottoman**

Emprunt 4 0/0 de Fr. 40,000,000 avec garantie spéciale

Emission de 80.000 obligations de 500 fr. Rapportant 20 francs par an PAYABLES LES 1<sup>er</sup> JANVIER ET 1<sup>er</sup> JUILLET DE CHAQUE ANNÉE Remboursables au pair DANS UN DÉLAI DE 64 ANS PAR VOIE DE TIRAGES AU SORT SEMESTRIELS

**GARANTIE**

Le Gouvernement Impérial Ottoman assigne et affecte au service de cet emprunt, d'une manière exclusive et inaliénable, jusqu'à parfait remboursement du capital nominal des obligations, le minimum garanti de Fr. 4,500 par kilomètre (soit Fr. 4,768,011) sur la redevance annuelle qui lui est due par la Compagnie d'exploitation des Chemins de fer Orientaux, dans les conditions stipulées à l'art 4 de la convention du 22 décembre 1885.

Le réseau exploité par la Compagnie, sur lequel porte la redevance, a une longueur de 4,178 kilomètres 674 mètres.

La Compagnie d'exploitation des Chemins de fer Orientaux s'est engagée à verser directement cette redevance à la *Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris*, pendant toute la durée de son traité d'exploitation, c'est-à-dire jusqu'en 1958, époque à laquelle le présent emprunt devra être amorti.

Prix d'émission : Fr. 425

JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1894

PAYABLE comme suit :	A la souscription .....	50	PRIX NET
	A la répartition du 18 au 20 mai .....	125	
	Du 1 <sup>er</sup> au 6 juin .....	125	
	Du 1 <sup>er</sup> au 6 juillet .....	115	
			A VERSER
			Fr. 415

(Sous réduction de 10 fr., montant du coupon de juillet 1894)

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté de se délibérer des termes à échoir, sous déduction d'un escompte au taux de 4 0/0 l'an. Ceux qui useront de cette faculté au moment de la répartition bénéficieront d'un escompte de un franc par titre de 500 francs.

L'obligation entièrement libérée à la répartition ressort à Fr. 414; elle assure au souscripteur un revenu de 4 33 0/0 sans tenir compte du bénéfice de la prime de remboursement.

La Souscription sera ouverte le 10 Mai 1894

à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin; à la BANQUE INTERNATIONALE DE PARIS, 3, rue Saint-Georges.

Ou peut souscrire dès à présent par correspondance

**BOURSE DE PARIS**

Du 4 Mai 1894

3 0/0 .....	100 25
3 0/0 amortissable .....	99 47
3 1/2 .....	106 95

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**Magasin de la PETITE-JEANNETTE**

J. COUTARD, 31, rue d'Orléans,

informe sa clientèle qu'il vient de recevoir, pour la saison d'été, un magnifique choix de bonneterie pour hommes et pour dames, haute nouveauté et en tout genre, défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

En outre de cela, il informe sa clientèle d'hommes qu'il vient de recevoir également un joli choix de plastrons pour chemise haute nouveauté et à des prix très modérés.

La maison fait une chemise modèle avant l'exécution des commandes

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



**TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE,  
Et de M<sup>e</sup> POUCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

## VENTE

**Aux enchères publiques**  
SUR LICITATION  
Entre majeurs et mineurs  
EN TROIS LOTS

Au plus offrant et dernier enchérisseur  
**D'un Corps de Bâtiment**  
**D'un Jardin**  
**Et de deux morceaux de Terre et Vigne**  
Situés commune de Passavant (Maine-et-Loire)

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 3 Juin 1894, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POUCHON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, homologuant un rapport dressé par M. Callard, expert à Passavant ; Et à la requête de :

1. Madame Jeanne Barbault, veuve en premières noces de M. Auguste Paillas, épouse en secondes noces de M. Pierre Chêne, cultivateur, et de ce dernier pour l'assister, demeurant ensemble à Laigné, commune de Passavant (Maine-et-Loire) ;

2. Madame Augustine Paillas, épouse de M. Joseph Ceshron, cultivateur, et de ce dernier pour l'assister, demeurant ensemble à Laigné, dite commune de Passavant (Maine-et-Loire) ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1. M. Jean Barbault, cultivateur, demeurant à la Rétière, commune de Massais (Deux-Sèvres), au nom et comme tuteur de Mademoiselle Marie Paillas, mineure issue du mariage d'entre les époux Paillas-Barbault, nommée à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite mineure tenu sous la présidence de M. le Juge de paix de Vihiers, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-treize ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> BARON ;  
2. M. Jean Grellet, cultivateur, demeurant à Laigné, commune de Passavant, au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Paillas, sus-nommée, fonction à laquelle il a été nommé suivant la délibération sus-énoncée ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente aux enchères publiques, entre majeurs et mineurs, des biens ci-après désignés.

### DESIGNATION

Commune de Passavant

#### PREMIER LOT

1<sup>o</sup> Un corps de bâtiment, situé au village de Laigné, composé d'une chambre basse à feu, grenier au-dessus, cour derrière, dans laquelle se trouve deux toits à volaille, dont l'un en terrasse, droit d'usage au four et au puits communs, porté au plan cadastral de la commune sous le numéro 18 p, section B, polygone 16, pour une contenance de un are soixante-dix centiares, joignant au levant Chêne, au sud un chemin, au couchant Jeanne Barbault, femme Chêne, au nord Bernier et le passage du jardin ci-après.

2<sup>o</sup> Un jardin, situé au même lieu de Laigné, porté au plan cadastral sous le numéro 30, mêmes section et polygone, pour une contenance de cinq ares dix centiares, joignant au nord Jeanne Barbault, femme Chêne, au couchant Grellet, au nord Grellet Jean, au levant Bernier Michel et autres.

Mise à prix, trois cents francs, ci... 300

#### DEUXIÈME LOT

Le Clos-de-l'Épône, terre, contenant environ quatre ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant Bernier Michel, au sud Chouteau Louis, au couchant le chemin, au nord Billy.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

#### TROISIÈME LOT

Le Clos-de-l'Épône, vigne, contenant environ trois ares, joignant au levant Ogeard, au nord Landais, au sud Pirault, au couchant Foulard.

Mise à prix, dix francs, ci... 10

Total des mises à prix : trois cent trente francs, ci... 330

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POUCHON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etu. le de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A LOUER DE SUITE

### I

#### Deux GRANDES MAISONS

Avec servitudes, écuries et beaux jardins, à Saumur,  
L'une rue du Champ-de-Foire, L'autre route de Rouen.

### II

#### Et autre Maison

Au Pont Fouchard  
Sur la route Nationale et l'ancienne route de Doué.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

## A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties

1<sup>er</sup> Le Château de la Gaudinière, situé à un kilomètre du bourg d'Allonnes, et à onze kilomètres de Saumur, avec ferme de la Basse-Cour, le tout dans un parc de 19 hectares environ, clos de murs ; Vignes, belle futaie et prés ; Le tout contenant 31 hectares.

2<sup>es</sup> Le Domaine de Vray ou de l'Étang du Bellay, comprenant grand étang de vingt hectares environ, moulin, ferme et réserve en bois taillis et sapinières ; Le tout situé communes d'Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire) et contenant environ 135 hectares.

3<sup>es</sup> Petite Closerie, au Ruau, communes de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) et Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), contenant environ 9 hectares.

Les deux premiers articles, à 4 kilomètres l'un de l'autre, peuvent faire partie de la même terre. Facilités de paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. GIRARD, expert-géomètre à Saumur, rue Pavée, 4.

## A LOUER OU A VENDRE

### MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clés à M. BIZERAY, au Jagueneau.

## A LOUER

Pour la St-Jean prochaine  
Un joli et agréable rez-de-chaussée  
Dans maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

## OCCASION

### A VENDRE

Superbe bicyclette Clément  
S'adresser au café de la gare Etal, Saumur.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M<sup>e</sup> MORILLON DU BELLAY, avoué à Loudun, et de M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Saint-Léger de Montbrillais (Vienne).

## VENTE D'IMMEUBLES

Par suite de succession vacante

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 27 MAI prochain (1894), à 1 heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire, commis à cet effet.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux requête, poursuite et diligence de :

M. Auguste-Théodore Gilloire, principal clerc de notaire, demeurant à Loudun, « agissant en qualité de curateur à la succession vacante du sieur François Herbault », Ayant M<sup>e</sup> MORILLON DU BELLAY pour avoué ;

Et en présence de :

M<sup>me</sup> Augustine Taupin, veuve de M. René Bourry, ladite dame demeurant à Loudun, « agissant comme créancière de la succession du sieur François Herbault », Ayant M<sup>e</sup> GALLET, pour avoué ;

En vertu d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Loudun, le 21 avril 1894, enregistré ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus relatés, procédé à la vente aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, situés commune d'Épieds, et sur les mises à prix suivantes :

### DÉSIGNATION des Biens à Vendre

#### Commune d'ÉPIEDS

##### PREMIER LOT

76 ares 50 centiares de terre, en sainfoin, situés aux Préliens, commune d'Épieds, joignant au nord les héritiers Pagny, au midi le chemin de Mauge à Douvy, et en réclame Guespin et Bassereau, au levant le fossé de requête mitoyen.

Sur la mise à prix de 720 fr.

##### DEUXIÈME LOT

1. Dix-neuf ares douze centiares de terre, situés dans les Buissons-Ronds, commune d'Épieds, joignant au levant le chemin de Bessé à Morton, au nord Pierre Dubain, au couchant Brillault ;

2. Dix-huit ares onze centiares de terre, situés dans les Buissons-Ronds ou le Champ-Poirier, même commune, joignant au midi Guespin, au nord Chevallier, au levant le fossé de requête mitoyen, au couchant Savallier ;

3. Quatre ares deux centiares de marais, situés au Vieux-Marais, même commune, joignant au nord Rousière, au midi acquéreurs Eugène Aubineau, au levant Charpentier, au couchant M. Blumeau.

Sur la mise à prix de 230 fr.

#### FACULTÉ DE RÉUNION

Le notaire commis est autorisé par le jugement précité, pour faciliter les opérations de la vente, à réunir tous les lots ou plusieurs lots en un seul pour être ensuite vendus sur les mises à prix réunies, ou sur le prix des lots adjugés et les mises à prix des lots non adjugés.

Les frais de poursuite de vente seront payés par les adjudicataires en déduction de leur prix d'acquisition.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> MORILLON DU BELLAY, avoué, poursuivant la vente ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> GALLET, avoué de M<sup>me</sup> veuve Bourry ;

4<sup>o</sup> A M. GILLOIRE, curateur à la succession vacante, demeurant à Loudun.

Fait et rédigé, le présent original, par l'avoué poursuivant soussigné, pour être imprimé en placards.

Loudun, le 2 mai 1894.

Morillon du Bellay.

Etude de M<sup>e</sup> GEORGES MÉMIN, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur, successeur de M<sup>e</sup> FERRIÈRE, 64, rue de Bordeaux.

## VENTE VOLOYTAIRE

Aux enchères publiques

Le Dimanche 6 Mai, à une heure de l'après-midi, à Saint-Hilaire-Saint-Lorent, dans une maison occupée par M. GOERAND, ancien marchand.

IL SERA VENDU :

Poterie, vaisselle, verrerie, ferblanterie, dix petits fûts vides (forme ovale), vingt litres d'huile de pied de bœuf, un lot de cannettes en bois de toutes grosseurs, deux calorifères en fonte, un grand fourneau de cuisine en tôle, une volière, une bicyclette Rochet.

### Un très bel agencement de Magasin

COMPOSÉ DE :

Une grande devanture de 9 mètres de larges, et ses volets, vitrines d'étalage et tambour d'entrée ; autres vitrines avec rayons à crémaillère ; caissons, casiers, bureau, un comptoir à dessus en marbre, un autre comptoir de 4 mètres de long avec 4 tiroirs, un troisième comptoir avec moulins à poivre et à café.

Une bascule et ses poids, et quantité d'autres bons objets.

Par le ministère de M<sup>e</sup> MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

Expressément au comptant, 10 0/0 en sus applicables aux frais.

**THYVOL DESINFECTANT**  
Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris, et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.  
Prix du flacon : 1 fr.  
PHARMACIE NORMANDINE  
**G. DESCHAMPS**  
Rue Saint-Jean, SAUMUR.

**DENTOL**  
Eau Dentifrice aux Antiseptiques Composés  
PRÉPARÉE D'APRÈS LA FORMULE du Dr. RESPAUT, directeur de l'American Dentaire, 1, rue Lafayette. — PARIS

• Une Note présentée à l'Académie de Médecine prouve que l'association des Antiseptiques multipliés leur puissance. C'est la découverte la plus importante pour l'hygiène de la bouche. L'Académie de Médecine y voit non seulement la guérison des maladies extérieures, mais encore le point de départ des études pour prévenir les maladies internes.

(Bull. de l'Ac. de Méd., 1<sup>er</sup> mai 1893.)

Le DENTOL est donc le plus efficace et le plus énergique des dentifrices.

**PATE DENTOL**  
Complément indispensable de l'usage du DENTOL  
Envoi franco du Prospectus sur demande  
Entrepôt : 22, rue de l'Échiquier, Paris  
Dépôt : AMERICAN DENTAIRE, 1, rue Lafayette et chez Coiffeurs et Parfumeurs

Se trouve chez M. RENÉ, coiffeur, rue Saint-Jean, Saumur.

**PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS**

**Pillet - Bersoullé**

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

**Morceaux de Musique DÉFRAICHIS**

**POUR PIANO**

**BONS AUTEURS**

**30 Centimes PIÈCE**

**COFFRES-FORTS**

Garantis tout en **ACIER**

Incombustibles et Inérochetables

Construction Supérieure  
BREVETÉE S. G. D. G.

Nouveau système de serrure et combinaison.

Prix depuis 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez **M. RAISIN**,  
Entrepreneur de Serrurerie  
**SAUMUR**

**Ville de Saumur**

**SOMNAMBULE DE 1<sup>re</sup> CLASSE**

Professeur des Sciences occultes.

M<sup>re</sup> LÉON, de Paris, donne des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels.

Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le Salon est situé rue de la Fidélité, 6, près le quai Saint-Nicolas.

Saumur, imprimerie Paul Godet.